

ASSEMBLÉE NATIONALE18 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 770

présenté par
M. Roussel

AVANT L'ARTICLE 37 TERSupprimer le chapitre VI *bis*.**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce chapitre prévoit de mettre en œuvre une réforme du système de retraites qui n'est pas acceptable quant à la méthode présentée et qui n'est pas justifiée tant au regard des conditions de travail et de vie des salariés qu'au regard des besoins de financement du système de retraites. Les auteurs de cet amendement demandent par conséquent la suppression de cet article.